

## Bulletin d'histoire politique

# La contribution du Parti conservateur au processus de « nation building » canadien

Danic Parenteau



Volume 22, numéro 2, hiver 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021997ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021997ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique  
VLB éditeur

### ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Parenteau, D. (2014). La contribution du Parti conservateur au processus de « nation building » canadien. *Bulletin d'histoire politique*, 22(2), 251–270.  
<https://doi.org/10.7202/1021997ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2014

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

## La contribution du Parti conservateur au processus de « nation building » canadien

DANIC PARENTEAU

*Professeur de philosophie et de science politique  
Collège militaire royal de Saint-Jean*

Avant sa défaite historique lors de la dernière élection fédérale, le Parti libéral du Canada était souvent décrit, au premier plan par ses partisans, comme le « parti naturellement destiné à gouverner le Canada » (« natural governing party of Canada »). Cela tenait au fait que cette formation avait réussi, au cours de son long règne quasi ininterrompu à Ottawa de 1963 à 2006<sup>1</sup>, à façonner ce pays à son image à travers un processus de construction identitaire (« nation building ») : un pays moderne, libéral, multiculturel et bilingue. Nous sommes bien sûr ici dans l’imaginaire symbolique, soit une manière qu’un pays a de se représenter et non dans le domaine des faits empiriques.

Depuis son accession au pouvoir en 2006, le Parti conservateur du Canada s’est engagé à briser cette image pour en substituer une nouvelle. Prenant la relève du Parti libéral dans ce processus de construction identitaire, il a entrepris d’insuffler à ce pays une image plus conforme aux valeurs qu’il défend. On peut par exemple penser à l’opération de marketing politique entourant la Guerre de 1812, à la consigne d’afficher bien en vue le portrait de la Reine Elizabeth II dans toutes les ambassades et tous les commissariats ou à la réhabilitation de l’appellation « royale » pour la marine et l’aviation canadiennes. Cela témoigne d’une volonté ferme de la part de l’actuel gouvernement Harper de refaçonner l’image symbolique du Canada.

L’enjeu d’une telle entreprise est de taille. En effet, si ce parti parvenait à briser le lien « naturel » qui s’est installé avec le temps entre le Parti libéral et une bonne partie des Canadiens et ainsi à imposer une image plus conservatrice à ce pays, il pourrait ainsi espérer pouvoir gouverner longtemps. Cela pourrait en effet conduire à l’avènement d’une nouvelle ère symbolique, laquelle consacrerait ce parti comme nouveau « parti gouvernant

naturel du Canada». Autrement dit, si ce pays en venait à faire une place plus grande aux valeurs conservatrices dans son imaginaire symbolique, il est alors effectivement permis de penser que les électeurs canadiens seraient alors naturellement plus enclins à accorder leur vote au parti qui incarne le mieux ces valeurs lors de scrutins. Tel est à nos yeux le sens à donner aux présents efforts déployés par le gouvernement conservateur pour redéfinir l'image du Canada.

Le présent essai entend examiner ces efforts. Il est certes trop tôt pour dresser un bilan de la contribution conservatrice au processus de construction identitaire canadien et pour conclure au succès ou à l'échec de cette entreprise. Car c'est sur un temps assez long que les effets d'un tel processus se mesurent. Notre ambition est de jeter un éclairage sur ce processus en montrant combien derrière les efforts actuellement fournis par les Conservateurs et ceux des Libéraux avant eux, on trouve en toile de fond l'influence d'un facteur déterminant: celui du *rapport symbolique que ce pays entretient avec son encombrant voisin, les États-Unis d'Amérique*. Sans être au cœur de l'identité canadienne – bien au contraire, puisqu'on n'en trouve évidemment aucune trace – ce facteur occupe une place néanmoins essentielle dans le processus de construction identitaire de ce pays, sous la forme d'une sorte d'impératif négatif. Car s'il y a bien une chose évidente et unanimement admise parmi tous les Canadiens lorsqu'il s'agit pour eux d'affirmer qui ils sont: être Canadien, c'est *ne pas être États-unien*.

La présente analyse ira assurément à l'encontre d'une opinion assez largement répandue, notamment parmi les Libéraux et les progressistes en général, selon laquelle nous assistons depuis l'accession au pouvoir du Parti conservateur à Ottawa en 2006 à un certain *rapprochement symbolique entre le Canada et les États-Unis*. Un tel rapprochement découlerait du fait que ce parti est perçu comme une sorte de clone du Parti républicain, alors que son chef, Stephen Harper, serait un émule de George W. Bush. Aussi, cet impératif bien canadien qui consiste à ne pas être états-uniens serait-il, entend-on, moins affirmé chez les Conservateurs que chez les Libéraux. Nous pensons au contraire que ce désir est aussi grand chez les uns que chez les autres, même si bien sûr il revêt un sens distinct, conforme aux valeurs portées par chacune de ces deux familles politiques. En fait, le défi auquel est actuellement confronté le Parti conservateur est celui de *travailler à défaire cette image d'un Canada naturellement libéral, tout en maintenant clairement cette distance symbolique qui sépare ce pays des États-Unis*. Telle est la manière dont il faut saisir les efforts actuellement consentis par ce parti pour refaçonner l'image du Canada.

Aux fins de cette analyse, nous nous attarderons d'abord sommairement aux origines de ce processus de construction identitaire avant de passer en revue les grandes mesures identitaires adoptées par le Parti libéral. Une compréhension de ces quelques grandes mesures étant essentielle

pour bien saisir les efforts actuellement déployés par le gouvernement conservateur en vue de modifier l'image du Canada dans le cadre de ce processus identitaire.

### **Les origines du processus de construction identitaire canadien**

Dès son accession au pouvoir à la suite de l'élection générale de 1963, le Parti libéral va concevoir et mettre en œuvre des politiques ambitieuses en vue de favoriser l'émergence, au sein de la population d'expression anglaise du Canada, d'un sentiment jusque-là inédit d'appartenance à l'égard de ce pays. Des efforts en vue de doter le Canada d'institutions nationales à portée identitaire avaient été déployés par les différents gouvernements canadiens avant les années 1960. Bien que soient par exemple créés la Galerie nationale du Canada (aujourd'hui le Musée des beaux-arts du Canada) en 1913, Radio-Canada/CBC en 1936, l'Office national du film en 1939, le Conseil des Arts du Canada en 1957 ou la Commission de la capitale nationale en 1959, leur création ne visait pas directement à instiller auprès des Canadiens, notamment ceux d'expression anglaise, un sentiment de fierté et d'appartenance à l'égard du Canada. Ces institutions relevaient davantage d'une volonté de la part du gouvernement fédéral de se doter d'institutions dans la foulée de l'émergence de l'État partout en Occident à l'époque. En fait, jusque-là, les Canadiens d'expression anglaise avaient toujours manifesté une indifférence assez grande à l'égard du Canada et de ses symboles nationaux. Les sentiments d'appartenance ou d'identité des Canadiens anglais étaient encore largement dirigés vers l'Empire britannique dans son ensemble, le Canada étant un *dominion* au sein de cet empire, ou vis-à-vis de leur colonie respective, notamment parmi ceux habitant les provinces de colonisation britannique plus ancienne, comme dans les Maritimes. Le nom « Canada » et les symboles qui y sont associés étaient encore largement identifiés aux Canadiens français. Il suffit de rappeler que le *Ô Canada*, qui deviendra l'hymne national de ce pays en 1980, est à l'origine une commande non pas du gouvernement canadien, mais de la Société Saint-Jean Baptiste un siècle plus tôt ! La « terre de nos aïeux » que célèbre cet hymne patriotique renvoie à celle des colons français établis en Nouvelle-France avant la Conquête. Ou encore, lorsque des francophones de Montréal ont décidé de se donner une équipe de hockey bien à eux, alors que les Anglo-Montréalais avaient la leur, les Wanderers, ils choisirent tout naturellement de la nommer « Les Canadiens ».

L'appropriation de cette identité canadienne par la majorité anglaise impliquera aussitôt l'inévitable question du rapport avec l'encombrant voisin du Sud. Avant le milieu du xx<sup>e</sup> siècle, le Canada et les États-Unis projetaient l'image de pays aux identités distinctes, en ce qu'une distance symbolique assez nette séparait ces deux entités politiques, même si

plusieurs éléments, tant dans les domaines culturels, intellectuels ou économiques, tendaient à les rapprocher. D'une part, le Canada est une simple colonie de l'Empire britannique, dont la majorité de ses habitants, dans sa partie occidentale et maritime, étaient des descendants loyalistes ayant fui la Révolution américaine et ceux du centre du pays, des descendants des colons français établis en Amérique avant la Conquête. D'autre part, les États-Unis sont une république marquée par un imaginaire politique très fort teintée d'un certain messianisme idéologique. Si le Canada est le produit d'une ambition impériale européenne, les États-Unis sont au contraire un projet politique issu d'une guerre d'indépendance et fondé par un acte révolutionnaire. Si au nord du 45<sup>e</sup> parallèle on trouve une monarchie constitutionnelle encore fortement attachée à une certaine conception conservatrice du pouvoir politique, au sud, se dresse une république démocratique fortement attachée à l'idée des droits individuels. Aussi, avant les années 1960, la majorité anglaise du Canada ne ressentait-elle pas, ou très peu, le besoin de se distinguer des États-Unis, tant ce qui séparait ces deux pays était manifeste. Deux phénomènes vont venir contribuer à voir naître un tel besoin de distinction au Canada dans les années 1960, besoin qui va trouver dans le processus de construction identitaire une voie d'expression toute trouvée : la décolonisation et l'émergence de néo-nationalisme au Québec.

D'abord, cette période est celle de grandes transformations de l'ordre politique international. On assiste en effet dans la période qui s'ouvre à la suite de la Seconde Guerre mondiale à un déclin généralisé du référent « impérial » dans les imaginaires politiques un peu partout sur la planète. Si les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles étaient des périodes dominées par les grands empires européens, le XX<sup>e</sup> siècle sera celui de l'éclatement de ces grands ensembles politiques au profit de structures étatiques « nationales ». Ce déclin du référent impérial va grandement s'accélérer à la fin des années 1950 et au début des années 1960 sous l'impulsion de la décolonisation, phénomène global auquel le Canada n'échappera pas, même si bien sûr, les continents africain et asiatique sont les plus touchés. Dans le nouvel ordre politique international qui se met alors en place, le référent national prend définitivement le dessus sur celui impérial, ce dont témoigne l'explosion du nombre d'États nationaux indépendants à cette époque à partir de la dislocation des vastes empires politiques qui existaient jusqu'alors. Au sortir du dernier grand conflit mondial, on comptait sur la planète 71 États indépendants ; on en dénombre aujourd'hui près de 200. Aussi, ce déclin généralisé du référent impérial s'est-il traduit au Canada par une remise en cause de l'identité de la majorité anglaise de ce pays, laquelle ne s'était jamais jusque-là projeté comme « nation », mais toujours comme simple colonie ou partie d'un plus vaste empire. Et bien sûr, l'un des effets les plus immédiats de ce déclin du référent impérial pour le Canada aura

été d'atténuer la différence qui sépare ce pays des États-Unis. L'émergence de ce désir de sentiment national au Canada est ainsi premièrement attribuable à cette nouvelle conjoncture internationale.

Un autre phénomène, celui-ci relevant de la politique intérieure du Canada, va également contribuer à voir naître un tel sentiment national dans ce pays, celui de l'émergence du néo-nationalisme au Québec. Les années 1960 coïncident également avec une transformation en profondeur du nationalisme canadien-français chez les habitants de la province de Québec. D'un nationalisme essentiellement « culturel » et « conservateur », le nationalisme canadien-français du Québec va rapidement évoluer durant cette période vers un nationalisme plus « revendicateur » et « politique ». Adoptant une nouvelle identité et exprimant un désir d'affranchissement inédit, les Québécois vont commencer à réclamer l'indépendance pour leur « province ». Les Canadiens-anglais ne seront évidemment pas insensibles à la montée de ce nationalisme qui représente une menace directe à l'unité du pays. Aussi, le processus de construction identitaire lancé par le Parti libéral du Canada se veut-il également, dès le départ, une sorte de réponse à cette menace, même si l'impératif de distinction vis-à-vis des États-Unis demeure le facteur le plus déterminant dans ce processus. Il s'agira alors de travailler à concevoir un imaginaire politique qui traduise cette nouvelle aspiration nationale au sein de la population d'expression anglaise, comme l'expression de ce désir de distinction avec leurs voisins du Sud, mais qui soit également conciliable avec la nouvelle aspiration identitaire québécoise.

Dans les années 1960, la conjoncture politique générale offre donc un contexte propice à l'émergence de ce vaste processus de construction identitaire.

### **La contribution libérale (de 1963 à 2006)**

Les différentes mesures que va mettre en place le Parti libéral qui accède au pouvoir en 1963 s'articulent autour de quelques repères symboliques importants. Il convient de rappeler sommairement ces quelques repères, qui sont en général assez bien connus.

On remarque premièrement une volonté ferme de « moderniser » l'image du Canada. Face à la dynamique république états-unienne, qui s'impose alors comme l'une des deux superpuissances de la planète, le Canada projette encore au sortir du dernier grand conflit mondial l'image d'un pays tranquille aux ambitions politiques modestes. Briser une telle image passera d'abord symboliquement par l'adoption en 1965 de l'unifolié, un pavillon qui dégage une esthétique minimaliste et un style résolument moderne sur lequel on ne retrouve d'ailleurs plus le classique *Union Jack*, à la différence de celui de la plupart des anciennes colonies

britanniques telles la Nouvelle-Zélande et l’Australie – au grand déplaisir des conservateurs, loyalistes et orangistes canadiens qui vont d’ailleurs mettre plusieurs années avant de l’adopter réellement. Mais de manière générale, cette volonté de modernisation va principalement se traduire par l’adoption, suivant l’inclination idéologique de ce parti à cette époque, d’une série de mesures « progressistes », dont la plus importante est assurément la *Loi sur les soins médicaux* (1965), qui consacre la création d’un régime universel de soins de santé. Cette mesure ambitieuse permet à ce pays de se démarquer nettement de son voisin du sud où aucun système de la sorte n’existe à cette époque. Aussi, cette politique sociale « moderne » s’impose-t-elle dès le départ chez une majorité de Canadiens comme l’un des éléments centraux de cette nouvelle identité nationale émergente.

Deuxièmement, le gouvernement libéral fait adopter en 1969 la *Loi sur les langues officielles*. Cette mesure qui rend notamment obligatoire l’offre de service en français de la part du gouvernement fédéral, là où les besoins l’exigent, va revêtir une portée symbolique très forte. D’une part, en reconnaissant ainsi un statut officiel à la langue française, cette politique devait permettre, espérait-on, de répondre aux aspirations identitaires des Canadiens français en général, mais aussi des Québécois. Si cette loi fut accueillie avec grand enthousiasme et continue, encore de nos jours, d’être un objet de fierté au sein des communautés franco-canadiennes, l’accueil a été plus mitigé au Québec. Plusieurs Québécois virent dans cette politique une simple stratégie politicienne de bonne conscience en vue de se montrer ouvert au fait français au Canada, alors que la pression à l’assimilation parmi les francophones de ce pays, principalement à l’extérieur du Québec, demeure très forte. Alors que cette loi devait consolider cette langue au Canada, depuis son adoption, les taux d’assimilation des Franco-canadiens à l’anglais n’ont fait qu’augmenter. D’autre part, une telle politique devait également contribuer à maintenir une distance symbolique avec les États-Unis. Car même s’il n’existe aux États-Unis aucune législation officielle en matière de langue, ce pays est largement perçu comme étant essentiellement unilingue anglais<sup>2</sup>. Ainsi, cette nouvelle image de pays « bilingue » constitue-t-elle une manière efficace et simple pour le Canada de marquer sa différence d’avec son voisin du sud et une manière de contribuer à la nouvelle identité du pays.

Troisièmement, à partir de la fin des années 1960, le Canada va graduellement adopter l’idéal du « multiculturalisme » comme politique d’intégration des immigrants et de gestion de la diversité culturelle au pays. Cette politique pluraliste va très tôt s’imposer comme un élément central de l’identité canadienne ; si bien qu’on peut en quelque sorte considérer celle-ci comme l’idéologie « officielle » du Canada. On se rappelle que c’est au terme des travaux de la Commission royale d’enquête sur le bilin-

guisme et le biculturalisme (la Commission Laurendeau-Dunton), mise sur pied par Lester B. Pearson en 1963 et dont le rapport final sera déposé six ans plus tard, que le gouvernement libéral adopta cette politique. Au moment du rapatriement de la constitution, le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau va enchâsser le principe du multiculturalisme dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, laquelle est une partie intégrante de la *Loi constitutionnelle de 1982*<sup>3</sup>. À l'instar de la *Loi sur les langues officielles*, une telle politique veut dès l'origine répondre à une double préoccupation.

D'une part, le gouvernement canadien souhaitait par là satisfaire aux aspirations de reconnaissance des Canadiens français et des Québécois. Pareil objectif sera largement atteint chez les premiers qui vont effectivement adopter ce modèle, jusqu'à s'en faire parmi les plus grands défenseurs au pays. En revanche, au Québec, cette politique sera en général mal reçue, sauf dans certains cercles intellectuels plus cosmopolites, en ce qu'elle sera décriée comme une stratégie politicienne pour noyer la spécificité nationale québécoise dans un océan indifférencié de cultures sous couvert d'ouverture à la différence et de célébration de la diversité<sup>4</sup>. Ce modèle permet certes de reconnaître la culture québécoise, mais place celle-ci sur le même pied que d'autres cultures « minoritaires » au pays, comme celle des Finlandais des Prairies, des Chinois de Toronto ou des Haïtiens de Montréal par exemple. Aussi, avec pareille idéologie, de peuple fondateur du Canada, le Canada-français/Québec, se voit-il relégué à une simple minorité parmi d'autres au sein de la grande « mosaïque » culturelle canadienne. Cet abandon du « biculturalisme » au profit du « multiculturalisme » est perçu par plusieurs Québécois comme une sorte de désaveu de la nation québécoise de la part de la majorité canadienne-anglaise.

D'autre part, le gouvernement canadien souhaitait également marquer sa différence avec les États-Unis, pays qui va à la même époque adopter un autre modèle d'intégration et de gestion de la diversité, lequel s'imposera également comme un élément central de son identité nationale. Avec cette politique du multiculturalisme, le Canada projette l'image d'une « mosaïque culturelle », les États-Unis s'affichant plutôt comme une société du « *melting-pot* ». Si le Canada célèbre la diversité en insistant sur l'expression des différences culturelles, les États-Unis aspirent plutôt à voir naître, du brassage des cultures en cohabitation, une culture largement homogène et métissée. Le modèle états-unien doit servir de creuset des cultures, le modèle canadien, à maintenir les différences entre elles. Nous avons donc là deux modèles d'intégration pour deux pays distincts.

La *Charte canadienne des droits et libertés* est le quatrième élément qui vient compléter cette entreprise de construction identitaire sous l'égide du Parti libéral du Canada. Tel qu'il a été souligné plus haut, au moment du



rapatriement de la constitution canadienne en 1982, le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau va intégrer à cette loi fondamentale une grande déclaration de droit. La *Charte canadienne des droits et libertés* va dès le départ être élevée dans l'imaginaire politique canadien en élément central de l'identité de ce pays. La portée symbolique d'une telle charte se laisse d'ailleurs voir dans son appellation même ; alors que le Québec possède, depuis 1977, une « Charte des droits et libertés de la personne », la France une « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » ou les États-Unis un « *Bill of Rights* », le Canada dispose quant à lui d'une charte *canadienne des droits et libertés*.

Or le rôle de la *Charte canadienne des droits et libertés* dans la grande politique identitaire libérale canadienne est d'une autre nature que les mesures abordées plus haut. Rappelons que les États-Unis disposent également d'une grande charte, le *Bill of Rights*<sup>5</sup>, qui occupe également une place centrale dans l'imaginaire politique de ce pays. La *Charte canadienne des droits et libertés* ne pourrait donc servir au Canada d'élément de distinction par rapport à ce pays. La fonction identitaire de cette charte est donc d'une autre nature. À nos yeux, cette fonction devait être de procurer au coup de force politique de 1982, ce que le rapatriement de la constitution canadienne ne pouvait accomplir à lui seul. Concrètement, cette grande charte devait en quelque sorte servir de *véritable acte fondateur du Canada moderne*. En comparaison avec le reste des États de la planète, voire avec la plupart des peuples qui se reconnaissent comme nation, le Canada était jusque-là l'un des très rares pays à ne pas avoir dans son imaginaire politique d'événement symbolique à portée fondatrice. On ne trouvait en effet rien qui possède la portée symbolique de ce que peuvent revêtir des événements comme la Guerre d'indépendance aux États-Unis, la Révolution en France, la Déclaration d'indépendance en Israël – ou même, la Conquête pour la nation québécoise ou le Grand dérangement pour les Acadiens.

D'un point de vue constitutionnel, la fédération canadienne est née en 1867, mais cet événement occupe une place négligeable dans l'imaginaire politique de ce pays, dans la mesure où le Canada de la Confédération n'a que très peu à voir avec celui qui se construit sous le règne des Libéraux à partir des années 1960. Le Canada de 1867 n'était rien d'autre qu'un Dominion résultant des ambitions politiques d'un Empire européen préoccupé par la menace que représentait à l'époque la République états-unienne au sortir de sa Guerre civile, alors que le Canada qui prend forme à partir des années 1960 aspire à devenir une nation, capable de prendre sa place au sein du concert des nations et même, de servir de modèle aux autres pays. En vérité, le Canada est né sans qu'on ne sache trop quand. Il s'est au fil du temps graduellement affranchi de sa métropole, mais sans que l'on soit toutefois capable d'en fixer le moment : en 1917, à la suite de la célèbre victoire des troupes canadiennes à la Bataille de Vimy en 1917 ? ;

au moment où le Canada va apposer sa signature au *Traité de Versailles* à côté de celle du Royaume-Uni?; en 1931, au moment de l'adoption par Londres du Statut de Westminster?; en 1949, lorsque Terre-Neuve devient la dixième province du Canada, réalisant ainsi le rêve d'un pays s'étendant «*A Mari usque ad Mare*»? Du point de vue de l'imaginaire politique, le Canada demeure une construction politique au caractère flou, puisque privé d'acte de fondation clair. Aussi, ce désir de distinction par rapport aux États-Unis et cet appel à la construction d'un imaginaire national propre au Canada devait-il naturellement conduire à l'intégration d'un tel acte fondateur, comme une sorte de «parachèvement symbolique» de ce processus identitaire. C'est un tel rôle qui devait échoir à la *Charte canadienne des droits et libertés*. Or cet objectif ne sera jamais entièrement atteint. Cette charte continue certes d'être l'objet d'une grande fierté parmi les Canadiens et possède indéniablement une portée identitaire, mais elle n'est jamais réellement parvenue à s'élever en véritable acte fondateur du Canada moderne dans l'imaginaire politique de ce pays. Et les raisons de cet inachèvement tiennent essentiellement au fait que l'adoption de la nouvelle Constitution canadienne, et par suite la consécration de cette charte comme élément central dans la nouvelle identité de ce pays, s'est faite sans l'accord de l'une des provinces fondatrices du pays, le Québec. Privé d'un consensus essentiel, qui seul aurait pu permettre à cet acte politique de revêtir une telle portée symbolique, la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui devait consacrer la *Charte canadienne des droits et libertés*, n'a jamais réussi à s'élever en véritable acte fondateur du Canada moderne. Le Canada moderne demeure une œuvre inachevée.

Tous ces éléments, l'image d'un Canada «moderne», «bilingue», «multiculturel» et, dans une moindre mesure, cet idéal chartiste, ont directement contribué, depuis les années 1960, à forger l'image d'un Canada distinct des États-Unis.

### **La contribution conservatrice (depuis 2006)**

Comment se défaire de cette image de pays libéral, qui a réussi au fil du temps à pénétrer profondément l'imaginaire collectif canadien, au profit d'une vision plus conservatrice du pays, tout en continuant de maintenir une distance symbolique importante avec les États-Unis? Tel est le défi auquel fait face le Parti conservateur depuis qu'il a pris les commandes du gouvernement fédéral en 2006. Trois éléments structurent selon moi l'entreprise conservatrice de construction identitaire: une volonté de réhabiliter l'héritage royaliste du Canada, un désir de réduire la portée symbolique de la *Loi sur les langues officielles*, de la politique du multiculturalisme canadienne et de la *Charte canadienne des droits et libertés* et enfin, une volonté de faire du Canada une puissance militaire. Les deux premiers éléments

concourent plus directement à briser cette image libérale du pays, alors que le troisième représente une contribution inédite en matière identitaire au Canada.

Premièrement, vouloir renouer avec une certaine vision plus « conservatrice » de la société passe par une valorisation de l'héritage « royaliste » de ce pays. En raison de la portée symbolique qu'il revêt et de son caractère nécessairement englobant, cet héritage est peut-être celui qui parvient le mieux à incarner le projet de construction identitaire conservateur. Mettre de l'avant un tel héritage constitue évidemment une façon de prendre ses distances par rapport à cette image de pays résolument « moderne » que les Libéraux avaient tenté d'insuffler au Canada durant leur long règne. Il ne s'agit bien sûr pas pour le parti de Stephen Harper de travailler à restaurer le modèle de société qui existait avant que le Canada ne se lance dans ce processus de construction identitaire, mais bien, en renouant avec ses origines « britanniques » et son héritage royal, à accorder une plus grande place dans l'imaginaire de ce pays à une certaine idée du passé et à reconnaître aux traditions tout le respect qu'elles méritent.

C'est à la lumière de l'impératif de distinction par rapport aux États-Unis qu'il faut saisir le sens véritable de cette valorisation des symboles royalistes. Du point de vue politique ou constitutionnel, cette dimension « royale » est assurément ce qui permet au Canada de se distinguer le plus clairement des États-Unis. Les États-Unis sont une *république*, alors que le Canada est une *monarchie constitutionnelle*. Avec la valorisation des droits individuels et du pluralisme des cultures à laquelle nous avons eu droit sous les Libéraux, les Canadiens en étaient presque venus, peut-on penser, à oublier cet élément politique fondamental qui fait par exemple de la reine d'Angleterre le chef d'État du Canada et qui, d'un point de vue constitutionnel, reconnaît au représentant de cette dernière au pays, le gouverneur général, tous les pouvoirs exécutifs (même si bien sûr ils ne les exercent point en pratique). Du point de vue du régime politique, le Canada et les États-Unis représentent indéniablement deux pays fort distincts.

Concrètement, cette volonté de mettre de l'avant l'héritage royaliste du pays a conduit à une série de mesures adoptées par le gouvernement conservateur depuis qu'il est au pouvoir. Notons par exemple la consigne récente d'afficher bien en vue le portrait du chef de l'État canadien dans toutes les Ambassades et tous les hauts-commissariats, le remplacement à l'été 2011 du tableau d'Alfred Pellon dans le hall d'entrée de l'Édifice Lester B. Pearson, siège du Ministère des Affaires étrangères à Ottawa, par un immense tableau de la souveraine du Canada, en passant par l'accueil triomphal réservé par ses sujets loyaux au couple princier Kate et William il y a deux ans, l'octroi d'un budget de 7,5 millions \$ l'an dernier pour souligner le jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II, de même que

la réhabilitation de l'appellation « royale » pour la marine et l'aviation canadiennes. Toutes ces mesures participent d'une volonté ferme de réaffirmer l'héritage royaliste du Canada.

Deuxièmement, depuis son accession au pouvoir en 2006, mais de manière plus affirmée depuis qu'il est parvenu à obtenir une majorité à la Chambre des communes, le Parti conservateur s'est activé à réduire la portée symbolique de certains des éléments centraux de l'identité canadienne mis de l'avant par le Parti libéral durant son règne, à savoir le principe du « bilinguisme », l'idéologie du « multiculturalisme » et l'idéal « chartiste ». Les Conservateurs n'ont jamais jusqu'à présent manifesté leur intention – en dépit de ce que son chef actuel a pu par le passé affirmer, notamment lorsqu'il était député du défunt *Reform Party*<sup>6</sup> – d'abroger la *Loi sur les langues officielles*, la *Loi sur le multiculturalisme canadien* ou même de soustraire les actions du gouvernement aux exigences de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ces lois sont faites pour rester. Même s'ils le souhaitent, les modifier serait pratiquement impossible, à tout le moins dans le cas des deux dernières lois, puisque cela exigerait d'amender la constitution canadienne... Ainsi, ne s'agit-il pas pour ce gouvernement de s'attaquer de front à ces diverses politiques, mais plutôt de *tenter d'en réduire leur portée symbolique dans l'imaginaire politique canadien*. Différentes mesures adoptées récemment témoignent d'une telle visée.

Par exemple, en matière de langue, le gouvernement conservateur va abolir à l'automne 2006 le *Programme de contestation judiciaire* qui offrait un soutien financier pour des litiges en matière de droits linguistiques. Cette mesure ne touche certes pas directement la *Loi sur les langues officielles*, mais va néanmoins priver certains groupes, au premier plan les communautés franco-canadiennes, d'un important instrument judiciaire dans leurs efforts en vue d'amener le gouvernement fédéral à respecter cette loi partout au pays. Dans le même sens, on a également pu voir ce gouvernement faire peu de cas du français lorsqu'il accepta en novembre 2011 la nomination du juge unilingue anglais Michael Moldaver au plus haut tribunal du pays, de même que celle du juge Marshall Rothstein en 2006 ou celle de Michael Ferguson en 2011 au poste de Vérificateur général du Canada. Si le principe du bilinguisme est là pour rester au Canada, il n'en demeure pas moins que la protection du fait français, objectif au fondement de la loi de 1969, n'apparaît pas comme une préoccupation centrale du présent gouvernement.

En ce qui a trait au multiculturalisme, on assiste à une remise en cause subtile de sa portée symbolique comme élément identitaire au Canada. Quelques commentateurs politiques ont souligné que cette valorisation du passé en général, et de l'héritage royaliste en particulier, était au fond une façon détournée pour le parti de Stephen Harper de rejeter le multiculturalisme canadien. Cette critique serait juste et permettrait d'apprécier

la relation qu'entretient ce parti avec cette politique libérale, si elle ne s'appuyait sur un sophisme, savamment entretenu par les défenseurs du multiculturalisme eux-mêmes. Celui-ci consiste à entretenir une confusion volontaire entre deux choses pourtant distinctes, que le terme multiculturalisme sert pourtant à nommer, et ce, pour mettre de l'avant l'idée que la politique qui est désignée par ce terme va dans le sens de l'histoire et qu'il est donc difficile de s'y opposer. D'un côté, le terme multiculturalisme désigne un *modèle* d'intégration des immigrants et de gestion de la diversité parmi d'autres ; les États-Unis ont le « *melting-pot* », la France le modèle républicain, le Canada, le multiculturalisme. D'un autre côté, ce terme renvoie également à un *constat* portant sur la composition actuelle de la société canadienne, c'est-à-dire une population de plus en plus « multiculturelle », plus diversifiée, en raison de l'accroissement de l'immigration internationale depuis les années 1960<sup>7</sup>. Et cette diversification de la société canadienne participe d'une tendance lourde touchant l'ensemble ou presque des sociétés occidentales depuis la fin du dernier grand conflit mondial. Aussi, entretenir une telle confusion, lorsqu'il est question du multiculturalisme, entre ce *modèle d'intégration* et cet *état de fait social* est une manière habile de mettre de l'avant l'idée que ce modèle d'intégration est quelque chose qui va dans le sens de l'histoire humaine. En jouant ainsi sur les deux registres du terme, les défenseurs du multiculturalisme peuvent donc défendre l'idée selon laquelle la politique du multiculturalisme est quelque chose à quoi il est difficile de s'opposer<sup>8</sup>. Or la composition d'une société peut très bien changer et faire place à une plus grande diversité sans pour autant que les institutions politiques adoptent pour modèle d'intégration et de gestion de la diversité, le multiculturalisme. Pareillement, une société pourrait très bien souscrire au principe du multiculturalisme, même si sa composition demeure relativement homogène. Un tel dispositif argumentatif est au cœur du discours libéral favorable au multiculturalisme depuis l'adoption de cette politique à la fin des années 1960. Si on veut saisir la véritable position du Parti conservateur à l'égard de l'idéologie du multiculturalisme, il faut alors chercher ailleurs que dans ce sophisme.

La mesure qui témoigne peut-être le mieux de cette volonté de réduire la portée symbolique du multiculturalisme dans l'imaginaire politique canadien est à nos yeux la création au printemps 2013 du Bureau de la liberté de religion du Canada. Ce nouvel organisme, qui relève du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, a pour mandat de « faire la promotion des valeurs canadiennes que sont le pluralisme et la tolérance » et dont la liberté de religion se veut ici un aspect<sup>9</sup>. Cette initiative a bien sûr tout pour plaire à une partie importante de la base électorale du Parti conservateur, à savoir la droite religieuse. Mais derrière cette initiative, il y a plus que cela. Remarquablement, sur le por-

tail officiel de cet organisme, de même que dans les divers communiqués annonçant sa création et exposant ses grandes orientations, alors qu'il est partout abondamment question de « pluralisme » et de « tolérance à la diversité »<sup>10</sup>, on ne trouve aucune mention explicite au « multiculturalisme ». Or l'idéal du pluralisme avait toujours jusqu'ici été intimement lié au multiculturalisme, en ce que ce dernier a toujours été au cœur de la promotion du pluralisme au Canada. Ce principe central de la politique canadienne depuis les années 1960, qui jouit d'ailleurs d'une protection constitutionnelle, est ici complètement passé sous silence. Alors qu'il aurait été impensable il y a quelques années de dissocier une telle entreprise du principe phare du multiculturalisme, la promotion du pluralisme peut désormais se faire au Canada en faisant abstraction de ce principe. Aussi, la mise de l'avant de cette notion de liberté de la religion constitue-t-elle une manière indirecte et subtile de mettre à l'écart le multiculturalisme comme déterminant de l'identité canadienne.

Enfin, en ce qui concerne la *Charte canadienne des droits et libertés*, le Parti conservateur n'a jamais jusqu'à présent contesté la légitimité de cette loi à portée constitutionnelle. Néanmoins, on observe encore ici une volonté d'en réduire sa portée identitaire. Cela passe principalement par deux stratégies distinctes. D'abord, dans le discours conservateur, on remarque une insistance manifeste pour rappeler à tous ceux qui pourraient l'avoir oublié qu'aux droits et libertés garantis par cette charte, doivent également correspondre des « devoirs » et des « responsabilités ». C'est bien un tel rappel sous la forme d'une mise en garde qui se trouve dans la nouvelle mouture du guide à l'intention des immigrants publié en mars 2013 par Citoyenneté et Immigration Canada, *Bienvenue au Canada. Ce que vous devriez savoir*<sup>11</sup>. Pareille insistance sur l'idée de devoirs est évidemment conforme à la vision du monde conservatrice. À trop mettre d'accent sur cette idée du Canada comme d'un pays protecteur des droits et libertés, image à laquelle contribue directement la *Charte canadienne des droits et libertés* comme élément identitaire, la société en était presque venue à oublier cet équilibre fondamental et nécessaire entre d'une part les « libertés » et de l'autre, les « devoirs ». Ensuite, aux yeux des conservateurs, si cette charte constitue un élément important du système politique canadien, il n'en demeure pas moins qu'il importe de reconnaître qu'avec le temps, de nombreux groupes, notamment extrémistes ou radicaux, ou certaines personnes, comme les criminels, ont abusé et continuent d'abuser des généreuses garanties offertes par ce document juridique, ce que les défenseurs trop attachés à cette charte semblent négliger de voir ou passer sous silence. Certaines déclarations de l'actuel ministre de la Coopération internationale et ancien chef du Service de police de Toronto Julian Fantino, par exemple, reflètent assez bien à nos yeux cette opinion partagée par de nombreux membres de l'actuel cabinet de Stephen Harper. On peut par

exemple lire dans son autobiographie *Duty, the Life of a Cop (Le devoir, la vie d'un policier)*, dans la foulée du méga-procès contre les Hells Angels en 2004 :

Qui a tiré les plus grands avantages de la *Charte canadienne des droits et libertés* ? Je dirais que si ce ne sont pas les groupes criminels, ce doit être les Hells Angels.<sup>12</sup>

Il ajoute plus loin :

Au Canada, on trouve souvent des réactions excessives à la protection de la vie privée des personnes dans le domaine public. Franchement, je ne comprends pas pourquoi une personne ne voudrait pas coopérer pleinement avec la police dans une affaire de ce genre. Or certaines personnes ne semblent n'en avoir que pour la *Charte canadienne des droits et libertés*, laquelle est pourtant déjà suffisamment utilisée<sup>13</sup>.

À nouveau, le gouvernement Harper n'a jusqu'ici déployé aucun effort concret en vue d'abroger, ou même de modifier, la *Charte canadienne des droits et libertés*, mais on reconnaît toutefois chez lui une volonté assez affirmée pour réduire sa portée symbolique comme déterminant de l'identité canadienne.

Le troisième et dernier élément du programme conservateur en matière de construction identitaire représente une contribution inédite. Depuis 2006, les Conservateurs travaillent à projeter l'image du Canada comme « puissance militaire ». Cette ambition se laisse notamment voir dans la hausse importante du budget consacré aux dépenses militaires depuis l'accession au pouvoir des troupes de Stephen Harper. Par exemple, depuis 2005-2006, le budget du ministère de la Défense nationale a augmenté de près de 60 % ; passant de 13,4 milliards de dollars, à près de 21,3 milliards de dollars pour l'exercice financier 2011-2012<sup>14</sup>. Mais par-delà cette question budgétaire, sur le plan symbolique, plusieurs mesures ont été adoptées pour renforcer cette image. Notons par exemple la cérémonie publique organisée par le gouvernement fédéral devant le Parlement d'Ottawa à l'automne 2012 pour souligner en grande pompe la fin des opérations militaires en Libye. En plus d'honorer les hommes et les femmes qui servent au sein des Forces canadiennes, cette cérémonie devait contribuer à forger parmi la population civile un certain sens de fierté pour les accomplissements de « nos » forces armées, ici et à travers le monde. Soulignons la réhabilitation récente de l'appellation « royale » pour les branches de la Marine et de l'Aviation des Forces canadiennes, initiative qui selon le ministre Peter Mackay doit contribuer à « renforcer la tradition militaire au Canada » et à rétablir « un pan important de notre identité nationale »<sup>15</sup>. Rappelons enfin les commémorations du bicentenaire de la Guerre de 1812, dont le budget s'est élevé à près de 70 millions de dollars<sup>16</sup>. La portée identitaire de cette « entreprise de mémoire » est

manifeste. Car, selon le ministre de Patrimoine Canada James Moore, cette guerre aurait « façonné l'histoire du Canada », elle a « été la lutte pour le Canada » ou même « sans la guerre de 1812, le Canada n'existerait pas » et « le fait français au Canada n'existerait pas<sup>17</sup> » non plus... En réalité, l'importance accordée à cet événement tient plus à des exigences politiques ou identitaires qu'à des raisons historiques.

D'aucuns souligneront que cet accent placé sur ce thème militaire est conforme à une certaine valorisation de l'ordre, du sens du devoir et d'un certain respect accordé à l'autorité, valeurs que l'institution militaire incarne à merveille et que l'on associe justement en général à l'idéologie conservatrice. Il y a assurément de cela dans ces mesures, mais il y a plus. L'institution militaire, ou plus largement le thème de la guerre, n'avait jusque-là jamais été un élément central de l'identité canadienne. Les autorités canadiennes avaient certes travaillé au moment des deux derniers grands conflits mondiaux à créer un tel sentiment de fierté à l'égard des forces canadiennes, notamment en mettant sur pied des unités canadiennes telles que le 22<sup>e</sup> Bataillon d'infanterie (qui deviendra plus tard le Royal 22<sup>e</sup> Régiment). Mais ce sentiment n'a jamais réussi à s'installer durablement dans l'imaginaire politique canadien après la fin de ces conflits. Dans les années 1990, les Casques bleus, une invention canadienne pour laquelle d'ailleurs le premier ministre Lester B. Pearson a reçu le Prix Nobel de la paix en 1957, avait certes été l'objet d'une certaine fierté parmi les Canadiens, en contribuant notamment à projeter sur la scène internationale l'image d'un pays pacifiste<sup>18</sup>. Mais le thème militaire n'avait jamais réussi à s'élever en élément central de l'identité de ce pays, autrement dit à avoir une portée symbolique comparable par exemple à celle qui revient à la *Charte canadienne des droits et libertés* ou au multiculturalisme. Cet aspect du programme identitaire conservateur est véritablement inédit.

La portée symbolique identitaire de cette valorisation du Canada comme puissance militaire doit à nouveau se comprendre à la lumière de cet impératif de distinction par rapport aux États-Unis. Ce pays est aujourd'hui certes le plus grand allié militaire du Canada, mais cela n'a pas toujours été le cas. En réalité, *les États-Unis ont été le principal ennemi militaire du Canada tout au long de son histoire*. Depuis la fondation de cette république à la suite de sa Guerre d'indépendance, le Canada a été l'objet d'une demi-douzaine de tentatives d'invasions de sa part : durant les années 1775 à 1777 au moment de la Révolution, pendant la Guerre de 1812 et durant les Raids fenians entre 1866 et 1871. Notons également la menace sérieuse que représentait ce pays au sortir de la Guerre civile états-unienne (1861-1865). On se rappelle que certains dirigeants nordistes, dans la foulée de leur victoire sur les troupes confédérées, et portés par le rêve de la « destinée manifeste », avaient réclamé publiquement l'annexion des colonies du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick à



l'union des États-Unis<sup>19</sup>. La création même du Dominion du Canada en 1867 tient ses origines d'une volonté de la part de la métropole britannique d'unifier ses colonies d'Amérique du Nord au sein d'une même entité politique, et ce, précisément en vue de faire face à une telle menace. Mettre de l'avant le riche passé militaire canadien, constitue donc une stratégie efficace et simple en vue de faire ressortir ce qui distingue le Canada des États-Unis<sup>20</sup>.

Ainsi, à travers ces diverses mesures ou politiques – la réhabilitation de l'héritage royal du pays, la réduction des portées identitaires symboliques des principes du bilinguisme et du multiculturalisme et de l'idéal chartiste et enfin, de la projection du Canada comme puissance militaire – le présent gouvernement de Stephen Harper travaille-t-il à modifier en profondeur l'imaginaire collectif du Canada. Et à travers ce programme, se laisse voir une volonté tout aussi affirmée que chez les Libéraux avant eux, de distinction d'avec les États-Unis d'Amérique.

## Conclusion

Une volonté nette de distinction d'avec les États-Unis se dégage de l'ambitieux programme de construction identitaire canadien amorcé sous le règne des Libéraux il y a un demi-siècle et poursuivi plus récemment par les Conservateurs. Ce facteur agit comme une sorte d'impératif, car être canadien implique résolument de ne pas être états-unien. Si sur cette question, il se dégage une grande continuité entre le programme libéral et le programme conservateur, en revanche, on remarque une disparition de la question québécoise ou canadienne-française dans l'imaginaire politique canadien, laquelle accompagnait pourtant le programme libéral à ses débuts.

En effet, comme nous l'avons montré plus haut, on remarquait dans le programme libéral, un certain souci de rendre compatible l'imaginaire identitaire canadien avec les aspirations des Canadiens français et des Québécois. Cela s'est en effet traduit par des symboles auxquelles il était possible pour ces populations de s'identifier. Ces efforts ont bel et bien porté leurs fruits chez les populations francophones du pays à l'extérieur du Québec, ces derniers manifestent encore aujourd'hui un sentiment d'appartenance très fort à l'égard du Canada et de ses symboles. En revanche, chez les Québécois, les effets de ces efforts ont été plus mitigés et ne semblent pas avoir réussi à contrer l'éloignement identitaire des Québécois par rapport à l'imaginaire canadien. Mais en dépit de cela, force est de reconnaître qu'on trouvait néanmoins dans le programme de construction identitaire chez les Libéraux une certaine volonté de répondre aux revendications identitaires des Canadiens français et des Québécois.

Cette volonté semble complètement absente du programme conservateur de construction identitaire. Le présent gouvernement a certes pu

officiellement reconnaître à l'automne 2006 que «les Québécoises et les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni»<sup>21</sup>, et, un certain temps, se montrer le grand défenseur d'une forme de fédéralisme «asymétrique», ou encore Stephen Harper, a pu débiter tous ses discours à l'étranger en français, force est de constater que le Québec ou le Canada français occupe une place de moins en moins importante au sein du nouvel imaginaire symbolique qui est actuellement en train de se mettre en place au Canada. Aucun des nouveaux éléments identitaires mis de l'avant par les Conservateurs n'est en effet susceptible de contribuer à susciter un tel sentiment d'appartenance à l'égard de ce pays chez les Québécois. Le Canada comme «puissance militaire», lorsque l'on sait combien l'institution militaire est précisément associée dans l'imaginaire québécois à une institution étrangère. Le Canada comme pays fier de son «héritage royaliste», lorsque l'on sait toute la méfiance ou sinon la grande indifférence que portent les Québécois à ce symbole encore associé à la Conquête? On voit très mal comment ces symboles pourraient contribuer à rapprocher les Québécois du Canada.

En réalité, le Québec importe de moins en moins dans l'imaginaire politique canadien. Qui plus est, depuis que les formations politiques canadiennes ont acquis la certitude qu'il leur était possible d'obtenir une majorité de sièges au Parlement canadien en l'absence d'une forte députation au Québec, on ne voit pas comment cette tendance pourrait s'inverser. Construire le Canada peut désormais se faire en se passant du Québec. Tel est semble-il aujourd'hui le destin canadien du Québec.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. En dépit de ses orientations idéologiques conservatrices, le gouvernement de Brian Mulroney (1984-1993) a essentiellement poursuivi l'œuvre des libéraux en matière de construction identitaire. Ainsi fait-il par exemple adopter en 1988 la *Loi sur le multiculturalisme* et une nouvelle refonte de la *Loi sur les langues officielles* qui vient renforcer certaines dispositions de la loi originale promulguée par les libéraux en 1969. On peut également voir derrière les accords du Lac Meech de 1990 et de Charlottetown en 1992, des efforts en vue de parachèver l'entreprise constitutionnelle initiée par les libéraux avec le rapatriement de la Constitution en 1982.
2. Depuis l'adoption de la loi canadienne, le paysage linguistique de ce pays a changé. Sous la pression croissante de certaines langues comme l'espagnol et le chinois, plusieurs États ont en effet, ces dernières années, légiféré en ce domaine, en déclarant l'anglais comme seule langue officielle. Le gouvernement fédéral états-unien n'a toutefois jusqu'ici adopté aucune loi en ce sens.
3. Article 27 de la *Charte canadienne des droits et libertés*: «Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens».

4. Danic Parenteau, « Critiques du multiculturalisme canadien. Une synthèse récapitulative », *L'Action nationale*, mars 2010.
5. Cette charte coïncide avec les 10 premiers amendements de la Constitution états-unienne.
6. Voir Pierre Dubuc, *Le vrai visage de Stephen Harper*, Éditions Trois-Pistoles, 2006, chap. 10, p. 125 à 137.
7. Le Canada accueille bon an mal an 275 000 immigrants sur une population de 34 millions. En comparaison, le Québec en accueille quant à lui environ 50 000 sur une population de 8 millions.
8. C'est d'ailleurs précisément ce même dispositif argumentatif qui permet aux tenants du multiculturalisme canadien d'accuser ceux qui critiquent ce modèle d'être « fermés d'esprit », « repliés sur eux-mêmes », voire d'être « xénophobes » ou pire, « racistes ». Car ceux qui sont contre le multiculturalisme sont *ipso facto* contre la diversité des cultures...
9. Portail officiel du Bureau de la liberté de religion du Canada : [http://www.international.gc.ca/religious\\_freedom-liberte\\_de\\_religion/index.aspx?lang=fra](http://www.international.gc.ca/religious_freedom-liberte_de_religion/index.aspx?lang=fra).
10. En guise d'exemple, voici le message d'accueil complet disponible sur le portail officiel de cet organisme signé par le ministre John Baird :  
« J'ai le plaisir de vous accueillir sur le site Web du Bureau de la liberté de religion du Canada.

Officiellement lancé le 19 février 2013, le Bureau a pour mandat de promouvoir la liberté de religion et de croyance, qui constitue une priorité de la politique étrangère canadienne. Le Bureau sera un important outil grâce auquel le Canada pourra faire valoir à l'échelle internationale les valeurs fondamentales canadiennes, notamment la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit. Le Bureau fera la promotion de politiques et programmes qui soutiennent et défendent la liberté de religion, en plus d'en faire la promotion.

La situation unique du Canada le rend particulièrement apte à protéger la liberté de religion et à en faire la promotion partout dans le monde. Nous sommes un pays où cohabitent de nombreuses cultures et religions. Les Canadiens partagent toutefois avec les peuples du monde entier une même humanité, ce qui confère à tous le devoir de défendre les droits des affligés et de donner une voix à ceux qui n'en ont pas.

Je suis convaincu que le Bureau contribuera à l'avancement de la politique étrangère canadienne fondée sur des principes. Il concrétise l'engagement du gouvernement à protéger et à promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada partout dans le monde. ([http://www.international.gc.ca/religious\\_freedom-liberte\\_de\\_religion/minister\\_ministre.aspx?lang=fra](http://www.international.gc.ca/religious_freedom-liberte_de_religion/minister_ministre.aspx?lang=fra)) »

11. Ainsi, on peut lire à la page 36 de ce guide : « En tant que résident du Canada, vous bénéficiez de tous les droits énumérés précédemment, et d'autres droits également. Le gouvernement du Canada vous encourage à comprendre que ces droits s'accompagnent de responsabilités, comme les suivantes : respecter les lois du Canada ; apprendre le français ou l'anglais, ou les deux langues ; occuper un emploi pour pouvoir subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille ; offrir de l'aide aux membres de sa communauté ; protéger le patrimoine et

- l'environnement naturel du Canada » (je souligne). Texte en ligne : [www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/bienvenue.pdf](http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/bienvenue.pdf). [www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)
12. Julian Fantino, *Duty: The Life of a Cop*, 2007, p. 96 (ma traduction).
  13. *Ibid.*, p. 181 (ma traduction).
  14. Secrétariat du Conseil du trésor, *Budget des dépenses 2005-2006*; Secrétariat du Conseil du trésor, *Budget des dépenses 2011-2012*. Soulignons toutefois qu'en raison d'un vaste plan de réduction des dépenses en cours, pour l'exercice financier 2013-2014, le budget du ministère de la Défense nationale devrait s'établir à un peu moins de 18 milliards de dollars, soit une baisse d'environ 15 % par rapport au budget de 2011-2012 : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20132014/me-bpd/me-bpd-fra.pdf>.
  15. Communiqué de presse du Parti conservateur, le 16 août 2011 : [www.conservateur.ca](http://www.conservateur.ca). Par ailleurs, dans le cas de la troisième branche des Forces canadiennes, soit l'Armée, aucune réhabilitation de cette appellation n'est prévue, puisque dans la tradition britannique, et ce depuis la Guerre civile anglaise, la Marine (et par extension l'Aviation lorsque celle-ci est née) a toujours été conçue comme devant principalement servir les intérêts de l'Empire à l'étranger, et donc de la Couronne britannique. À l'opposé, l'Armée a toujours été principalement conçue comme devant servir à des fins domestiques à la défense du territoire et ainsi être au service du peuple. D'où l'appellation *Royal Navy* and *Royal Air Force*, mais *British Army*. Ceci n'empêche évidemment pas certains régiments de l'Armée de pouvoir jouir de l'appellation royale, tels que le Royal 22<sup>e</sup> Régiment, le Royal Canadian Regiment ou le Régiment royal d'artillerie du Canada.
  16. La Presse canadienne, *Le Devoir* : <http://www.ledevoir.com/politique/canada/337360/la-facture-des-celebrations-de-la-guerre-de-1812-gonfle-a-70-millions>.
  17. Allocution du ministre James Mores à Vancouver le 19 mars 2012 : <http://pch.gc.ca/fra/1338219794044/1338220317166>.
  18. Rappelons qu'en octobre 1992, le gouvernement libéral a inauguré au centre d'Ottawa le monument *Reconciliation/Réconciliation*, en l'honneur des opérations de maintien de la paix.
  19. Par exemple, à l'été 1866, un projet de loi est déposé par le représentant du Massachusetts à la Chambre des représentants, Nathaniel Prentice Banks, proposant l'annexion des colonies britanniques de l'Amérique du Nord aux États-Unis d'Amérique. Ce projet de loi n'a toutefois jamais abouti.
  20. Mais au même moment, cela est également une façon habile de masquer le fait que sur le plan des alliances militaires actuelles, autrement dit en ce qui a trait à sa grande stratégie militaire, le Canada est *de plus en plus aligné sur les États-Unis*. Aussi, en décembre 2012, le Canada et les États-Unis ratifiaient au Colorado le *Cadre de coopération dans l'Arctique des trois commandements* et l'Énoncé d'intention en matière d'entraînement et d'exercices des trois commandements, deux ententes dont l'objectif est de contribuer au rapprochement des Forces canadiennes avec les troupes états-uniennes. Ces ententes viennent en quelque sorte renforcer davantage les liens de coopération militaire importants qui existent déjà entre le Canada et les États dans le cadre des ententes du NORAD et de l'OTAN.

21. Adoptée en chambre à l'unanimité le 27 novembre 2006. En fait, à nos yeux, l'adoption de cette motion constitue certainement une belle victoire «tactique» de la part du gouvernement conservateur; en ce que ce faisant, il a réussi à couper l'herbe sous le pied des députés du Bloc québécois qui réclamaient en vain une motion semblable depuis des années. Mais, cette reconnaissance s'avérera une défaite «stratégique» le jour où le Canada et le Québec aborderont à nouveau la question constitutionnelle, et ce jour viendra inévitablement. Si les Canadiens n'étaient pas prêts en 1990 ou en 1992 à reconnaître que le Québec forme une «société distincte», on voit mal comment ils seront prêts à l'avenir à accepter de le reconnaître comme «nation»...